

L'ajournement

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, depuis que l'honorable chef de l'opposition (M. Nielsen) a soulevé le premier cette question à la Chambre hier, nous avons entendu une série d'allégations de conflits d'intérêts, de traitement de faveur, etc, visant des ministres du gouvernement actuel ainsi qu'un ancien ministre de la Couronne.

L'honorable ministre des Finances (M. Lalonde) a été accusé d'avoir enfreint les directives sur les conflits d'intérêts alors qu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'honorable Alastair Gillespie a été accusé d'avoir enfreint les directives qui s'appliquent aux anciens titulaires de charges publiques. On ne nous a pas encore précisé quelles directives ont enfreint les ministres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ministres conservateurs, soit dit en passant, à la suite de la participation de cette province à l'entente qui est à l'origine de cette tempête, qui est certainement une tempête dans un verre d'eau.

Je crois qu'il convient maintenant de passer en revue l'origine et la raison d'être de ces directives sur les conflits d'intérêts à l'usage des ministres et des anciens ministres. C'est un gouvernement libéral, dirigé par le premier ministre actuel, qui a le premier établi un ensemble complet de lignes directrices à l'intention des ministres; les lignes directrices portant sur les conflits d'intérêts ont été établies en 1973 et celles portant sur les anciens ministres en 1978. Les directives les plus récentes ont été promulguées par le premier ministre en 1980.

Ces directives ont pour objet de protéger les intérêts du public et la réputation des titulaires des charges publiques. Au cours de ce débat, les députés de l'opposition ont attaqué la réputation de membres présents et passés du gouvernement en lançant de vagues insinuations selon lesquelles l'intérêt public n'aurait pas été bien servi.

Je vais citer les articles des lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux ministres:

1) Les titulaires actuels et anciens titulaires de charges publiques doivent veiller à ne pas mettre en doute par leurs actions l'objectivité et l'impartialité du service gouvernemental et à ne fournir à la population du Canada aucune raison de croire qu'un traitement de faveur est ou sera accordé à une personne ou organisation quelconque.

2) Les titulaires actuels et les anciens titulaires de charges publiques doivent veiller à ce que leurs actions ne laissent planer aucun doute raisonnable faisant croire qu'il est possible d'avoir un accès privilégié aux employés ou aux services de l'État.

3) Les titulaires actuels et les anciens titulaires de charges publiques doivent faire preuve de prudence dans la gestion de leurs affaires personnelles afin de ne pas tirer profit ni de sembler tirer profit de l'usage ou de la connaissance de renseignements confidentiels obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

On ne peut pas dire que le ministre des Finances ait contrevenu aux lignes directrices et ait donné un «traitement de faveur» à une personne ou un organisme. Son seul contact avec M. Gillespie aurait été le 25 septembre 1981, date à laquelle il a signé, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, un accord tripartite entre le gouvernement de Nouvelle-Écosse, le projet Scotia Coal Synfuels (consortium constitué de Petro-Canada, Nova, la Société de développement du Cap-Breton, de la Nova Scotia Resources Ltd.), qui est une société provinciale de la Couronne et de M. Gillespie et ses associés, et Sa Majesté du chef du Canada.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Smith: Il est l'heure? Merci, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Envoyez-moi le reste de votre discours, vous n'avez répondu à rien.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

● (1825)

LE GRAIN—L'OPPORTUNITÉ DE LA MODIFICATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EXPORTATIONS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES ÉTUDES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake-Centre): Monsieur le Président, le 10 février, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin), qui répond au nom du gouvernement aux questions relatives aux exportations de céréales et à la Commission canadienne du blé, étant donné que le ministre responsable siège au Sénat, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je leur ai demandé à tous deux de me fournir des explications au sujet de la décision du gouvernement visant à abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Dans le préambule à ma question au ministre des Transports, j'ai essayé de montrer que chez tous nos concurrents, on augmentait les subventions pour permettre aux producteurs céréaliers d'exporter leur production, alors que chez nous, on a décidé de réduire l'une des rares subventions favorisant l'exportation de nos céréales.

Je me suis ensuite tourné vers le ministre de l'Agriculture qui a déclaré que l'Est et l'Ouest allaient tirer avantage de la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je lui ai posé une question très simple. Je lui ai demandé de nous dire dans quelle région, que ce soit dans l'est ou dans l'ouest du pays, la production allait augmenter, de quelle façon ce phénomène allait se produire et où cette production pourrait être écoulée, et plus important encore, à quel prix. J'ai demandé au ministre de déposer les études qui ont sûrement été réalisées à ce sujet.

Il m'a fourni une réponse typique de ministre. Il m'a dit ceci:

Si certains documents de travail n'ont pas été rendus publics, ils le seront, car je pense que même le plus borné des économistes constatera que nous disons la vérité.

Je suis persuadé que ces études disent la vérité, du moins la vérité selon la majorité. Ce qui intéresse surtout les spécialistes des questions agricoles et les agriculteurs, c'est ce que ces études ne disent pas. Elles ne disent pas sur quels principes ces études se fondent et l'axe de recherche qui leur a été fixé.

On peut découvrir dans les conclusions de certaines études les hypothèses de travail. Chacun sait que les agriculteurs, tant dans l'est que dans l'ouest du pays ne sont pas d'accord avec la solution retenue ni avec les études qui ont été divulguées. On a pu lire dans de nombreux journaux que le ministre des Transports avait déclaré que dans l'est comme dans l'ouest du pays, on s'inquiète de la survie du secteur agricole.

Les agriculteurs sont mécontents parce qu'ils connaissent mieux les réalités de l'agriculture que les chercheurs dont le ministre des Transports et le ministre de l'Agriculture ont retenu les services. Ils savent de quels bouleversements leur famille, les localités agricoles et eux-mêmes vont être victimes au nom du changement. Ils savent fort bien que certaines des mesures prises au nom du changement, du progrès ou de n'importe quel autre principe que les planificateurs veulent bien invoquer, vont être jugées inutiles ou non rentables. C'est pour cette raison que les agriculteurs, tant dans l'Est que dans l'Ouest, craignent pour la survie de l'agriculture. Ils s'interro-